



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Direction de la Légalité  
et des Affaires Locales**

Bureau de la Réglementation Économique

**AVIS N° 002-2017-07-21-004**

Aux termes du procès-verbal et de ses délibérations en date du 13 juillet 2017, prises sous la présidence de M. Cédric DEBONS, Sous Préfet, secrétaire général adjoint de la Préfecture dans le département de la Martinique ;

VU le code de commerce et notamment ses articles L750-1 et suivants et R.751-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L425-4 ;

VU la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2015 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de la Martinique ;

Vu la demande de permis de construire n° 972 222 17BR 024 valant autorisation d'exploitation commerciale reçue le 07/04/2017, et présentée par la SCCV Foncière de l'Estrade en vue de l'extension de l'ensemble commercial OCEANIS situé au Robert, par la création de 33 cellules commerciales sur une surface de vente de 3 677 m<sup>2</sup> portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 12 222 m<sup>2</sup>.

VU le complément de pièces reçu au secrétariat de la CDAC le 31/05/2017

VU l'arrêté préfectoral n° R002-2017-06-13-005 du 13 juin 2017 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Martinique pour l'examen de la demande susvisée ;

VU l'enregistrement du dossier complet en date du 31/05/2017 sous le n° 2017-01 ;

VU les rapports d'instruction présentés par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la Commission présents :

M. Claude BELLUNE	<i>Représentant le maire du Robert commune d'implantation, adjoint au maire</i>
M. Joseph PERASTE	<i>Représentant le président de CAP Nord (EPCI)</i>
M. Germain DUTON	<i>Représentant le président de CAP Nord en charge du SCOT (EPCI)</i>
M. Miguel LAVENTURE	<i>Représentant le président du conseil exécutif de Martinique</i>
M. Charles-André MENCE	<i>Représentant des maires du département, maire de Ducos</i>
M. Jean-Claude BELHUMEUR	<i>Personnalité qualifiée désignée pour le collège consommation et protection des consommateurs</i>
Mme Denise MARIE	<i>Personnalité qualifiée désignée pour le collège consommation et protection des consommateurs</i>
M. Alain ZOZOR	<i>Personnalité qualifiée pour le collège développement durable et aménagement du territoire</i>

**CONSIDERANT** que le projet est conforme aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT) ;

**CONSIDERANT** que le projet répond aux critères d'aménagement du territoire et participe au renforcement de la densification commerciale et de l'attractivité globale de la zone ;

**CONSIDERANT** que le projet bénéficie d'une bonne accessibilité en voiture ;

**CONSIDERANT** les évolutions présentées en CDAC relatives au plan de circulation au sein du parking de l'ensemble commercial ;

**CONSIDERANT** que le projet par sa localisation à proximité d'habitations s'inscrit dans une continuité urbaine;

**CONSIDERANT** que le pétitionnaire s'engage à améliorer la qualité environnementale de son projet par la mise en place de dispositifs destinés à réduire la consommation d'énergie et par ailleurs devra prendre des mesures particulières en matière de gestion des eaux pluviales ;

**CONSIDERANT** que le projet par la mise en œuvre d'un aménagement paysager de qualité s'insère facilement dans son environnement.

#### AVIS DE LA COMMISSION :

La commission départementale d'aménagement commercial a rendu à l'unanimité des membres présents (7 voix pour et 1 abstention) un avis favorable à la demande présentée par la SCCV Foncière de l'Estrade en vue de l'extension de l'ensemble commercial OCEANIS situé au Robert par la création de 33 cellules commerciales sur une surface de vente de 3 677 m<sup>2</sup>.

**Ont voté en faveur du projet:**

- M Claude BELLUNE
- M. Joseph PERASTE
- M. Germain DUTON
- M. Miguel LAVENTURE
- M. Charles-André MENCE
- M. Jean-Claude BELHUMEUR
- M. Alain ZOZOR

**Abstention**

- Mme Denise MARIE

Ce présent avis sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

21 JUL 2017

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général Adjoint  
Préfet Délégué à l'Egalité, à l'Emploi  
et à la Cohésion Sociale

Le Préfet

  
Cédric DEBONS